



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset  
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
N° 2025-008

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Daniel DI-LITTA a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Carole GIGANT a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

**Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Amendes de police**

Dans le cadre des subventions accordées au titre des amendes de police, le Conseil départemental de la Haute-Loire a décidé de porter le montant subventionnable des projets à 68 000€ HT. Madame Anne-Sylvie MIRMAND propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme de signalisation verticale sur l'ensemble de la commune.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- |  |               |
|--|---------------|
| 1- Installation de 4 radars pédagogiques (3 fixes et 1 mobile) : | 12 008.00€ HT |
| 2- Divers panneaux de police :                                   | 1 800.02€ HT  |

Il est proposé que les radars pédagogiques soient positionnés :

- 1 sur la RD 103 dans le sens Yssingeaux Retournac,
- 2 autres sur la RD 46 entrée et sortie de Jussac, au niveau de l'aire de ramassage scolaire,
- 1 radar mobile équipé d'un flash.

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Subvention sollicitée	Montant	Taux
Travaux	13 808.00		CD 43 – Amendes de police	4 142.40	30%
		Autofinancement	de la commune	9 665.60	70%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>13 808.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>13 808.00</b>	<b>100%</b>

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 janvier 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** le Conseil départemental 43 au titre des Amendes de police pour cette année 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

